

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du JEUDI 09 AVRIL 2026

Délibération affichée

Le 21 AVR. 2026

Effectif du Conseil : 29

Présents : 28

Absents et Excusé(es) : 00

Procurations : 01

N° d'ordre : 18/2026

Domaine d'intervention : 5.3. / Désignation de représentants

L'an deux mil vingt-six et le Jeudi neuf du mois de D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du deux avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 02 Avril 2026.

**PRÉSENTS :** M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, Maire-Adjoint 3<sup>ème</sup> ; - Mme OTTO Julie, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, Maire -Adjoint 5<sup>ème</sup> ; - Mme LACROIX, Jenia, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7<sup>ème</sup> Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; - Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; - Mme OUSSSELIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland - Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :** - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. JEANNETE Joel) : Conseillers Municipaux.

**ABSENTS :** Néant

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE  
AUX CONSEILS D'ÉCOLE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 - DELIB N° 18/2026 - REF : 5.3/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS  
« DÉLIBÉRATION DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUX CONSEILS D'ÉCOLE ».**

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

**Monsieur Le Maire** indique que, conformément à l'article D.411-1 du Code de l'éducation, la Ville de Basse-Terre dispose de deux représentants au Conseil d'administration de chacun des établissements :

- Le Maire ou son représentant ;
- Un conseiller Municipal désigné par le Conseil municipal ;

Par suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de désigner les représentants de la ville au sein des établissements scolaires de la ville.

L'Assemblée est invitée à en délibérer

### **DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33 qui dispose que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieures dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. » ;

**VU** le Code de l'Éducation Nationale ;

**VU** le décret n°2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du code de l'éducation portant modification dans la composition des conseils d'école ;

**VU** le procès-verbal en date du 20 Mars 2026 constatant l'installation du Conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de désigner les représentants de la collectivité au sein des conseils d'école des établissements d'enseignement de l'élémentaire et de la maternelle ;

**CONSIDÉRANT** l'Exposé des motifs ci-dessus ;

**APRÈS** en avoir délibéré,

### **DÉCIDE À LA MAJORITÉ**

**SOIT 24 VOIX POUR DONT 01 PROCURATION (M. MIRRE Jocelyn)  
05 ABSTENTIONS (M. LOBEAU Joel, Mme EDDO Nathalie, M.MUSQUET Jean-Marie, Mme PAISLEY Yanetti, M. GENDREY Roland)**

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 - DELIB N° 18/2026 - REF : 5.3/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS  
« DÉLIBÉRATION DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUX CONSEILS D'ÉCOLE ».

**ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER** les membres titulaires et suppléants suivants, pour la durée du mandat, au conseil des écoles maternelles ci-dessous :

**ÉCOLES MATERNELLES**

**École maternelle de Rivières des Pères :**

- |                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| - Titulaire :   | - Suppléant :   |
| - LACROIX Jénia | - MIRRE Jocelyn |

**École maternelle de Petit-Paris :**

- |                    |                        |
|--------------------|------------------------|
| - Titulaire :      | - Suppléant :          |
| - OUSSELIN Johanna | - JEREMIE Marie-Louise |

**École maternelle Laure ABEL du Carmel**

- |                   |                   |
|-------------------|-------------------|
| - Titulaire :     | - Suppléants :    |
| - CARRIÈRE Pierre | - LYSIMAQUE Maguy |

**École maternelle de Chevalier de Saint-Georges, Les Mornes**

- |                  |                           |
|------------------|---------------------------|
| - Titulaire :    | - Suppléants :            |
| - RODES Brigitte | - MONLOUIS-NIRELLEP Maddy |

**ARTICLE 2 : DE DÉSIGNER** les membres titulaires et suppléants suivants, pour la durée du mandat au conseil des écoles élémentaires ci-dessous :

**ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES :**

**École élémentaire Aimée RENIA de rivière des Pères :**

- |                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| - Titulaire :   | - Suppléant :   |
| - TABAR Patrice | - MIRRE Jocelyn |

**École élémentaire Gaston MICHINEAU de Petit-Paris :**

- |                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| - Titulaire :          | - Suppléant :   |
| - JEREMIE Marie-Louise | - MARCEL Didier |

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 - DELIB N° 18/2026 - REF : 5.3./ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS  
« DÉLIBÉRATION DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUX CONSEILS D'ÉCOLE ».**

**École élémentaire Mélanie MILLY de Circonvallation**

- Titulaire :  
- PERAIN Franck

- Suppléant :  
- ISSA Jean-François

**ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de 21 AVR. 2026

La transmission en Préfecture le

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre, le 20 AVR. 2026

Le Maire  
André ATALLAH

André ATALLAH